Commune de Brié-et-Angonnes

**ANNEXE SIGNATURE**

**Règlement intérieur des services périscolaires**

**Année 2022-2023**

Par votre signature, vous reconnaissez avoir lu, compris et accepté l’ensemble des règles stipulées dans le règlement intérieur daté du 15/06/2022, consultable sur [http://www.brie-et-angonnes.fr/](http://www.brie-et-angonnes.fr/vie-locale/scolarite-et-petite-enfance/periscolaire/) (Rubrique Portail Famille) et en mairie.

Par ailleurs, vous certifiez que vos enfants sont couverts par une assurance extrascolaire.

Cette dernière page est à retourner en mairie sous forme physique ou par scan.

Je soussigné(e) M. Mme (prénom et nom) :

Numéro d’allocataire Caisse d’Allocations Familiales (CAF) :

Nom et Prénom enfant 1 : Classe :

Nom et Prénom enfant 2 : Classe :

Nom et Prénom enfant 3 : Classe :

Nom et Prénom enfant 4 : Classe :

À ,

Le .

**Date et signature des responsables légaux de(s) enfant(s) :**